

Décision

Générale

colonial

Décision n° 390 solde

n° 390

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

27 décembre 1912

Numéro JO

n° 194 du 01/01/1913

Date du numéro

1 janvier 1913

TEXTE INTÉGRAL

la solde du brigadier de 1re classe Abdouhalé Dhoalé est portée de 180 à 200 fr. par mois. Sont élevés à la 2e classe l'agent de 3e classe des douanes Ahmed Ouais ; à la 3e classe les agents de 4e classe Hassen Hersi et Ismaël Ali, à la 4e classe l'agent de 5e classe Noor Baal. Ces nominations compteront du 1er janvier 1913